



Rencontre européenne de l'éducation indépendante EMIE

Février 2022

Prise de position sur les parcours de réussite scolaire

Le système scolaire le plus apte à assurer l'éducation en tant que bien commun est un système scolaire placé sous la supervision et la coordination de l'État mais composé à la fois d'écoles gérées par les pouvoirs publics et d'écoles gérées par des organisations/personnes de la société civile.

L'éducation est la priorité absolue dans la vie d'un pays et de son peuple. Pour la mener à bien, toute initiative dans ce domaine doit être la bienvenue. Ni l'État, ni la société civile ne sont en mesure de réussir seuls. Les systèmes scolaires pluralistes, fondés sur le principe de subsidiarité, sont la voie à suivre. Toutes les écoles doivent être accessibles aux élèves qui veulent s'inscrire, dans un contexte de liberté de choix.

5 piliers pour permettre la réussite scolaire dans une Europe pluraliste

- L'éducation en tant que bien commun :

L'excellence de l'éducation ne peut pas être réalisée uniquement par une relation exclusive entre les administrations publiques et les enfants, sans tenir en compte du rôle crucial de toutes les autres parties prenantes, notamment les enseignants, les parents, les communautés, les écoles non gouvernementales, les syndicats et les organisations de la société civile. À cet égard, il est essentiel de réunir les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine de l'éducation. Comme l'a souligné l'UNESCO, nous bénéficions tous de différentes initiatives lancées dans le domaine de l'éducation. Par conséquent, nous ne devrions pas nous concentrer uniquement sur l'application d'une approche axée sur le bien public, plutôt, comme le prévoit l'Agenda 2030, adopter une approche axée sur le bien commun.

- Les écoles indépendantes sont un maillon essentiel de l'écosystème éducatif :

Selon Eurostat, en 2016, l'Europe comptait 107.961.287 élèves du préscolaire au secondaire supérieur. Parmi eux, environ 20 millions fréquentent une école indépendante (18,7%). En tant que partie importante et pertinente du système éducatif, ces écoles doivent être entendues. En raison des différences historiques dans la manière dont les systèmes scolaires ont évolué en Europe, il existe de grandes différences entre les pays en ce qui concerne le pourcentage d'étudiants qui fréquentent des écoles indépendantes ou publiques. Cependant, tous les pays reconnaissent le droit de créer des



écoles indépendantes et, dans la plupart des pays, les systèmes scolaires nationaux dépendent de l'existence d'écoles indépendants.

En 2018, le Parlement européen a adopté sa Résolution sur la modernisation de l'enseignement dans l'Union européenne « encourage, en ce qui concerne le renforcement du caractère inclusif et de la liberté des choix éducatifs, l'apport d'un soutien financier suffisant pour les établissements scolaires, tous niveaux et toutes filières confondus, et qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement publics ou privés sans but lucratif ». Mais, selon l'OCDE, environ 50% des écoles indépendantes ne reçoivent aucun soutien financier de l'État, tandis que dans les pays qui soutiennent la fréquentation des écoles indépendantes, l'éventail des contributions publiques va des pays qui ont un faible financement et seulement pour certaines écoles indépendantes (par exemple, la Pologne, la Hongrie et l'Italie), aux pays qui ont un financement important mais seulement pour certaines écoles indépendantes (par exemple, la République Tchèque, l'Espagne et le Portugal), aux pays qui ont un financement très important pour la plupart ou toutes les écoles indépendantes (par exemple, les Pays-Bas, le Danemark et la Finlande).

Il est important que les pays trouvent le meilleur moyen de soutenir la diversité dans leur écosystème éducatif, que ce soit par un soutien financier direct aux familles, par le biais des écoles ou par d'autres moyens équitables.

- **Les parents, pierre angulaire de la réalisation des droits de l'enfant**

La Convention relative aux droits de l'enfant reconnaît leurs droits inaliénables et que « les parents (...) ont la responsabilité première de l'éducation et du développement de l'enfant ». De plus, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne reconnaît que « le droit des parents d'assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques doit être respecté ».

Ainsi, pour réussir à atteindre l'excellence en matière d'éducation, nous devons considérer les parents comme un élément crucial de l'équation, y compris leur droit en matière d'éducation, qui permettra d'assurer la pleine réalisation des droits de l'enfant.

Les parents ont réagi positivement lorsque les autorités publiques ont été dépassées par la crise du COVID. Maintenant, il est crucial de continuer à respecter les parents, quels que soient leurs convictions ou leurs revenus, en tant que pierre angulaire de confiance pour la réalisation du droit à l'éducation.

- **La diversité et l'éducation de qualité comme fondements de la démocratie**

Les multiples défis d'aujourd'hui ne peuvent être résolus par des approches uniformes et requièrent davantage de diversité – pédagogique, organisationnelle et culturelle. La culture politique et les cadres juridiques peuvent soit faciliter, soit entraver cette entreprise. Le secteur des écoles indépendantes est le vecteur de cette diversité et doit donc être protégé et nourri par les États démocratiques.

- **Bien-être et climat scolaire**

La mise en œuvre des politiques scolaires qui favorisent le bien-être individuel à l'école doit être soutenue par la création d'un climat scolaire sain comme base de l'apprentissage social



et des communautés scolaires intégrées des enseignants, des élèves, des parents et de la communauté locale.

Cette prise de position a été approuvée et est endossée par

- | | |
|---|---|
|  | AEEP - Associação de Estabelecimentos de Ensino Particular e Cooperativo |
|  | Apprentissages Sans Frontières (ASF) |
|  | Articolo 26 – Famiglia e Scuola Insieme per educare |
|  | BAPS – Bulgarian Association of Private Schools |
|  | CdO - Opere educative |
|  | CECE - Confederación Española de Centros de Enseñanza |
|  | COFAPA - Confederación de padres de alumnos |
|  | ECCE – European Committee for Catholic Education |
|  | ECNAIS – European Council of National Associations of Independent Schools |
|  | ECSWE - European Council for Steiner Waldorf Education |
|  | Edmund Rice International |
|  | Escuelas Católicas |
|  | EFSE - European Foundation Society and Education |
|  | FAFCE – Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe |
|  | FAPAE – Federación de Asociaciones de Padres de Alumnos de Euskadi |
|  | FAPEL - Federació d'Associacions de Pares i Mares d'alumnes d'escoles lliures |



FIDAE – Federazione istituti di attività educative



Fomento – Spanish Fomento Schools



GPEN Reformation



Hungarian Association of Private and Independent Schools



International Association for Christian Education



International Institute of Industrial Ecology and Green Economy



Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco (IIMA)



Katholiek Onderwijs Vlaanderen



Kristina Friskolerådet



MIAMSI - International Movement of Apostolate of Independent Social Milieus



New Humanity International Association



NKSR – Nederlandse Katholieke Schoolraad



OIDEL - Organisation Internationale pour le Droit à l'Education et la Liberté d'Enseignement



OIEC – International Office for Catholic Education



OMAEC - Organisation mondiale des anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique



Society for International Development - Netherlands Chapter (SID NL)



TÖZOK - Türkiye Özel Okullar Derneği



VBS – Association of Independent Schools (The Netherlands)



Verus - Vereniging voor katholiek en christelijk onderwijs



International Volunteerism on Women, Education and Development (VIDES International)



World Union of Catholic Teachers